

De nouveau, le 3 février 1947, M. Strachey, toujours ministre des Vivres, a répondu à une question :

"De fait, nous payons le meilleur prix, le plus bas que nous puissions payer dans les circonstances."

Il parlait, évidemment, de l'achat de vivres.

Et plus loin :

Et plus récemment encore, le 19 septembre 1950, le ministre actuel des Vivres, le très honorable Maurice Webb, à qui l'on demandait, aux Communes britanniques, s'il offrirait des prix de faveur aux producteurs du Commonwealth britannique et de l'Empire, a répondu non.

"La question d'accorder, en vertu de ces contrats, une préférence quelconque aux producteurs du Commonwealth ne se pose pas, dit-il, parce que je suis encore tenu d'obtenir autant que possible de ces denrées à des prix raisonnables de toutes les sources. De toute façon, les marchés comportant l'achat en vrac doivent se fonder avant tout sur des considérations d'ordre commercial."

Dans ces citations, le Royaume-Uni est évidemment à l'abri de tout reproche. Il n'est pas seulement juste et raisonnable, mais même inéluctable que le Royaume-Uni cherche à acheter au meilleur compte possible. C'est précisément le rôle des commerçants britanniques et ils y excellent. S'ils échouaient, ils mériteraient et subiraient sans doute une censure très rigoureuse.

On pourrait fort bien rapprocher cela de l'accord et de la situation dans laquelle, malheureusement, nous sommes. Durant cette période, les frais de production, au Canada, ont beaucoup augmenté. Le prix d'une partie de l'outillage agricole a augmenté de plus de 60 p. 100; le tarif-marchandises injuste s'est élevé de 22 p. 100 tandis que l'année dernière, en 1950, le prix de la vie a grimpé de douze points. Le mois dernier, l'indice du prix de la vie a atteint un niveau record. Il s'est établi à un sommet de 175.2 et il continue toujours de monter rapidement. D'autre part, d'ordre du Gouvernement, le prix du blé a été réduit sensiblement.

Puis-je rappeler, à cet égard, que cette année le prix est de \$1.60 à Fort-William. En fonction du dollar de 1939 et de celui d'aujourd'hui, la valeur d'achat d'un boisseau de blé aujourd'hui est d'environ 55c. Oui, c'est toute la valeur d'achat d'un boisseau de blé au prix fixé cette année par le Gouvernement!

Le très hon. M. Gardiner: Aucun prix n'a été fixé pour cette année.

M. Ross (Souris): Pour la récolte de 1950-1951?

Le très hon. M. Gardiner: Non. Il y a un prix initial de \$1.60, mais ce n'est pas du tout la même chose.

M. Ross (Souris): Le prix initial, alors, représente cette valeur d'achat. Au cours de 1950, le revenu du cultivateur canadien a baissé de 12 p. 100. Voilà la stabilité qu'on a garantie aux cultivateurs.

[M. Ross (Souris).]

J'ai entendu d'honorables députés tout près de moi mentionner cet accord dans le passé, et même durant la présente session, comme exemple du genre de stabilité qu'on assure aux cultivateurs. Durant combien de temps encore les agriculteurs du Canada pourront-ils supporter ce genre de stabilité, je n'en ai pas la moindre idée. L'agriculteur canadien a raison de se plaindre, et ce groupe comprend les producteurs laitiers, les producteurs de fromage, les éleveurs de porcs, de volaille, les producteurs de pommes de terre, de fruits et d'autres producteurs agricoles. Comme les céréales secondaires, que plusieurs de ces producteurs utilisent, sont assujéties à cette loi, ils ont raison de se plaindre.

J'aimerais signaler à la Chambre un article paru dans la *Tribune* de Winnipeg, numéro du mardi 6 mars. Je ne citerai pas cet article, parce que certains passages ne sont peut-être pas pertinents. J'invite les députés à le lire dans la page éditoriale. Il s'intitule: "Ces prix américains". Pour ne citer que quelques-uns des articles dont il est fait mention, on signale que le sucre se vend à Minneapolis \$1.01 les 10 livres, et à Winnipeg, \$1.40; le bifteck (T.-bone), 79c. la livre à Minneapolis et 89c. à Winnipeg; le filet de porc, 70c. la livre à Minneapolis et \$1.05 à Winnipeg; le lait, 33c. pour deux pintes à Minneapolis et 34c. à Winnipeg. Il est question de la compote de pomme en conserves dont on a parlé, l'autre jour, à la Chambre. Les œufs, catégorie A, gros, se vendent 52c la douzaine à Minneapolis et 55c. à Winnipeg. Bien des gens s'imaginent que le coût de la vie est beaucoup plus élevé aux États-Unis qu'au Canada, or Minneapolis et Winnipeg sont deux villes comparables. Il est évident que la ménagère, à la campagne comme à la ville, paie moins cher ses provisions aux États-Unis qu'au Canada. Je crois qu'il convient de signaler ce fait, d'autant plus que le ministre du Commerce a affirmé, lors de l'examen d'une autre mesure, que les hommes d'affaire voyaient d'un bon œil la régulation des prix. Je me demande comment les Canadiens, dans les campagnes comme à la ville, peuvent pourvoir aux besoins de leur famille. C'est extrêmement difficile.

Comme je l'ai déjà signalé, la mesure à l'étude, c'est-à-dire le bill n° 5, n'aura aucun effet au Canada avant le mois d'août prochain. Nous ne sommes qu'au début de la session. Je propose donc, appuyé par l'honorable représentant de Brant-Wentworth (M. Charlton):

Que le bill ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que l'étude en soit remise tant que la Chambre n'aura pas eu l'occasion de se prononcer sur la récente décision du Gouvernement quant au paiement final à l'égard du blé en